

VIGNERONS ET MAISONS



ACTUALITES

BREXIT

Décembre 2020



SOMMAIRE

Sommaire	2
Liste des acronymes utilisés	2
1. Les zones concernées par le Brexit	3
2. Formalités douanières	4
2.1. TVA	4
2.2. Documents d'expédition	5
2.3. Numéro EORI	5
2.4. Les incoterms à privilégier à partir du 1 ^{er} janvier 2021	6
2.5. Frontière Intelligente	6
3. Conventions Logistiques	7
3.1. Appairage et enveloppe logistique	7
3.2. Etiquetage	8
3.3. Palettes bois	8
3.4. Colis postaux	8
4. Voyageurs britanniques : bordereaux de vente en détaxe et duty free	9
4.1. Bordereaux de vente en détaxe - PABLO	9
4.2. Duty Free	10
4.3. Voyageurs français de retour du Royaume-Uni	10
5. Pour en savoir plus	10

LISTE DES ACRONYMES UTILISÉS

TVA = Taxe sur la Valeur Ajoutée

TTC = Toutes Taxes Comprises

HT = Hors Taxe

eDRM = Déclaration Récapitulative Mensuelle électronique

DAE = Document Administratif Electronique (EAD en anglais)

CO = Certificat d'Origine

DAU = Document Administratif Unique

RDE = Représentant en Douane Enregistré

EORI = Numéro d'Enregistrement et d'Identification des Opérateurs Economiques

ECS = Export Control System

MRN = Mouvement Reference Number

BOD = Bulletin Officier des Douanes

PABLO-I = Programme d'Apurement des Bordereaux par Lecture Optique de code-barre

Incoterms

EXW = Ex Works (en sortie d'usine)

FCA = Free Carrier (franco transporteur)

DDP = Delivered Duty Paid

DAP = Delivered At Place

1. LES ZONES CONCERNÉES PAR LE BREXIT

Avec le Brexit, le Royaume-Uni quitte l'Union européenne. Tout le Royaume-Uni ? Non, après le 1^{er} janvier 2021, les flux de marchandises à destination de l'Irlande du Nord (Belfast) seront toujours traités comme des flux intracommunautaires.



Durant 4 ans, l'Irlande du Nord restera alignée sur un ensemble limité de règles de l'Union européenne, notamment en relation avec les marchandises. Le code des douanes de l'Union européenne, la TVA et les règles d'accises s'appliqueront à toutes les marchandises entrant en Irlande du Nord. Cela évitera tout contrôle douanier sur l'île d'Irlande.

2. FORMALITÉS DOUANIÈRES

A compter du 1er janvier 2021, les exportations à destination du Royaume-Uni seront soumises à de nouvelles formalités qui ne se limiteront plus à l'émission d'un DAE, d'une facture et à l'envoi d'une déclaration d'échange de biens (DEB).

Toute exportation donnera lieu à l'établissement d'une **déclaration en douane** (ou déclaration d'exportation). Cependant, en janvier 2021, il conviendra de déclarer pour la dernière fois les flux vers le Royaume-Uni via la DEB au titre de décembre 2020 dans les conditions habituelles.



Vos déclarations au Comité Champagne

En 2021, les exportations à destination du Royaume-Uni seront comptabilisées dans les statistiques des « pays tiers ». Dans vos **déclarations d'activité** et **déclarations récapitulatives** (eDRM), il conviendra de comptabiliser les expéditions vers ce pays dans la rubrique « pays tiers ». Merci de tenir compte de ce changement lors de la souscription des déclarations du mois de **janvier 2021** (effectuées début février 2021).

2.1. TVA

Les sociétés nord-irlandaises effectuant des acquisitions intracommunautaires de biens se verront officiellement attribuer le préfixe XI (et non plus GB) à compter du 1er janvier 2021. [En savoir plus.](#)

Des travaux sont en cours sur des changements juridiques similaires pour les numéros d'accises.

Le tableau ci-dessous résume les traitements applicables aux marchandises en matière d'accise et de TVA selon les différents schémas possibles.



Droits et taxes applicables aux vins de Champagne (hors Irlande du Nord)

- **Droit de douane** : 0,26 GBP par litre
- **Droit d'accise** : 3,8115 GBP par litre
- **TVA** : 20 %

Provenance	Destination	Règles en matière d'accise et de TVA	Détaillés dans ce document
Grande-Bretagne	États membres de l'UE	Importation dans les EM UE concernés	
États membres de l'UE	Grande-Bretagne	Exportation depuis les EM UE concernés	✓
Grande-Bretagne	Irlande du Nord	Importation en Irlande du Nord	
Irlande du Nord	Grande-Bretagne	Exportation depuis l'Irlande du Nord	
Irlande du Nord	États membres de l'UE	Mouvement intra-UE	
États membres de l'UE	Irlande du Nord	Mouvement intra-UE	✓
Pays tiers	Irlande du Nord	Importation en Irlande du Nord	
Irlande du Nord	Pays tiers	Exportation depuis l'Irlande du Nord	

Grande-Bretagne : c'est-à-dire le Royaume-Uni (Angleterre, Écosse, Pays de Galles), à l'exception de l'Irlande du Nord

Pays tiers : tout pays non-membre de l'UE qui n'est pas le Royaume-Uni

EM UE: États Membres de l'Union européenne

2.2. Documents d'expédition

Plusieurs documents seront demandés dans le cadre d'une exportation de vin de Champagne vers le Royaume-Uni :



Le certificat d'origine

Document incontournable pour l'exportation des vins de Champagne hors Union européenne, le certificat d'origine délivré par le Comité Champagne fait l'objet d'une téléprocédure. La demande de certificat est réalisable en quelques clics à partir de l'Extranet professionnel du Comité Champagne et les exportateurs obtiennent le certificat d'origine sous format PDF signé électroniquement.

- **Facture commerciale** hors taxes en plusieurs exemplaires,
- **DAE en pays tiers** - le code pays reste GB (pas de CRD),
- **Certificat d'origine** Champagne délivré par le Comité Champagne,
- **Liste de colisage**,
- **DAU ou déclaration d'exportation** (généralement confiée au RDE communément appelé déclarant en douane ou encore « transitaire »),
- **VI-1** (certificat d'importation) - Ce document implique que chaque lot exporté soit soumis à un test de laboratoire. Le gouvernement britannique a récemment annoncé que cette mesure sera finalement appliquée au 1^{er} juillet 2021. Pour plus d'informations, consultez le [guide des importateurs](#) de vins du Royaume-Uni.

L'accès à la téléprocédure de certificats d'origine nécessite un **compte Extranet valide**. [Cliquez ici pour accéder à l'Extranet professionnel](#).

Une fois identifié sur l'Extranet professionnel, il convient de se rendre dans l'espace PRO. Dans la barre d'onglets se trouvent une entrée dénommée « déclarations » puis une entrée dénommée « eCO ». Si tel n'est pas le cas, le compte n'a pas été activé pour accéder à la téléprocédure ; il convient alors de contacter le Service Amont au 03 26 51 19 38.

2.3. Numéro EORI

Ce numéro unique est délivré gratuitement par la douane à toute entreprise française qui souhaite faire de l'exportation. Il est **obligatoire**. Sans numéro EORI, les marchandises seront bloquées à la frontière ou au bureau de douane lors du dépôt de la déclaration d'exportation.

Comment vérifier un numéro EORI ?

Se rendre sur [le site des douanes](#) puis saisir le numéro SIRET de l'entreprise et lancer la recherche. Le numéro EORI apparaît s'il est bien activé (FR suivi du numéro SIRET).

Si l'adresse de l'entreprise qui s'affiche est erronée, c'est certainement un EORI créé à partir d'un ancien SIRET. Il convient donc d'en demander un nouveau.

Comment obtenir un numéro EORI ?

La demande de numéro EORI s'effectue via le service en ligne [SOPRANO-EORI](#). Ce service vise à offrir la possibilité de déposer une demande d'octroi de numéro EORI, de la modifier, ou de consulter les demandes en cours, et ce, de manière totalement dématérialisée. Le numéro EORI doit être mentionné sur le DAE et la facture.



Les importateurs britanniques devront disposer d'un numéro EORI UK, qui consiste en un identifiant commençant par GB, suivi de 12 chiffres.

L'obtention d'un n° EORI UK demande de réunir certaines pièces et le temps de traitement par l'administration britannique peut aller **jusqu'à 5 jours**. Il est donc recommandé de vérifier la situation de l'importateur et s'il a sollicité un numéro EORI UK.

Pour accéder à la notice HMRC (numéro EORI), cliquez [ici](#).

2.4. Les incoterms à privilégier à partir du 1^{er} janvier 2021



Les Incoterms

Les règles Incoterms sont un ensemble de règles qui permettent à l'acheteur et au vendeur de se mettre d'accord rapidement sans ambiguïté sur les modalités de la transaction. Ils ont trois fonctions :

- Ils définissent les responsabilités et les obligations d'un vendeur et d'un acheteur en matière de transport, chargement, assurance et livraisons.
- Ils déterminent le lieu de transfert des risques correspondant au lieu de livraison de la marchandise.
- Ils définissent qui du vendeur ou de l'acheteur doit fournir quel document.

Incoterms à éviter

EXW : la déclaration d'exportation est à la charge de l'acheteur. En cas de contrôle fiscal, l'exportateur ne pourra justifier la vente hors TVA en l'absence de preuve légale.

DDP (Delivered Duty Paid) : la déclaration d'importation est à la charge de l'exportateur. L'exportateur ne maîtrise pas les risques liés à l'importation dans un pays où il n'est pas établi.

Incoterms à privilégier

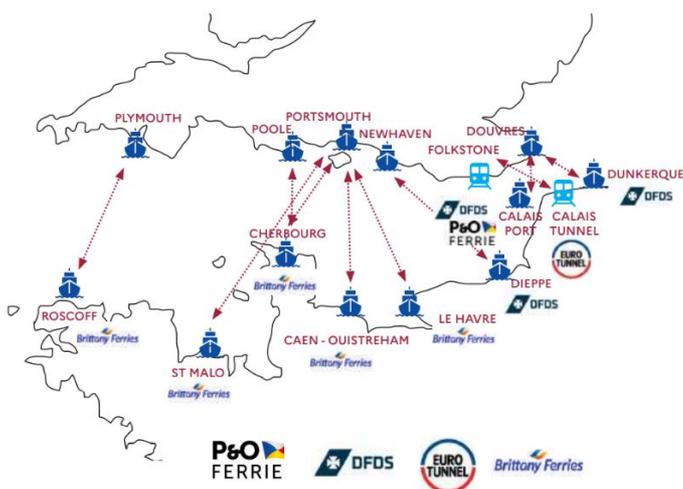
Le **FCA** (Free Carrier) est préférable à l'EXW.

Le **DAP** (Delivered At Place) est une alternative.

A noter que dans le cas d'une vente en DDP, l'exportateur devra disposer d'un numéro EORI UK en plus d'un numéro EORI FR.

2.5. Frontière Intelligente

Afin de faciliter les échanges entre le Royaume-Uni et la France, les autorités douanières françaises ont développé une solution informatique basée sur l'accomplissement des formalités douanières avancées et offrant la possibilité d'un franchissement automatisé de la frontière française : [la frontière intelligente](#).



Guide douanier de préparation au Brexit, Douanes et Droits Indirects, septembre 2020.

Qui est concerné ? La frontière intelligente concerne EXCLUSIVEMENT 8 ports français (Roscoff, St Malo, Cherbourg, Caen, Ouistreham, Le Havre, Dieppe, Calais-Port, Dunkerque) et le Tunnel.

A titre d'exemple, si une marchandise embarque à Anvers ou Rotterdam, ça ne fonctionnera pas, pas plus que si une marchandise est envoyée par avion depuis Roissy.

La frontière intelligente ne fonctionne que si le dépôt de la déclaration d'exportation est réalisé à proximité de l'entreprise (bureau intérieur) de manière anticipée. Un document d'accompagnement export (EAD - *Export Accompanying Document*) accompagnera les marchandises

jusqu'au bureau de sortie en vue de la présentation en douane et de la notification d'arrivée dans le système ECS (*Export Control System*) au dit bureau de sortie.

Le document d'accompagnement export (EAD) est utilisé pour :

- Justifier du statut des marchandises à la circulation,
- Accomplir les formalités de sortie au bureau de sortie du territoire.

L'EAD comporte deux informations essentielles : le numéro de référence du mouvement (MRN : *mouvement reference number*) et un code-barres dont la saisie pour le MRN ou le scannage pour le code-barres permettent le déclenchement de l'interface ECS au bureau de sortie (ECS BS).

Visualisez la vidéo des douanes et droits indirects sur la frontière intelligente [ici](#)

3. CONVENTIONS LOGISTIQUES

3.1. Appairage et enveloppe logistique

L'appairage va permettre de lier la plaque d'immatriculation du poids lourd avec le code-barres de la déclaration d'exportation émise en amont et détenue par le chauffeur, via un système de scan à l'arrivée du camion sur les plateformes portuaires.

C'est le conducteur du camion qui fera l'appairage. Cet appairage permet de suivre le camion dans les installations des ports et du tunnel et de gérer de manière fluide les flux lors du passage de la frontière. Ainsi, le transporteur sera aiguillé automatiquement à son arrivée en frontière en fonction du statut des déclarations de marchandises qu'il transporte : file verte si les déclarations sont validées, file orange si des contrôles restent encore à faire.

- Les camions qui transporteront plusieurs lots de marchandises repris dans plusieurs déclarations d'exportation pourront les regrouper sous un seul code-barres via le système de **l'enveloppe logistique**.
- Il est possible, mais déconseillé de prédéclarer les marchandises moins de 24 h avant le passage de la Manche.
- C'est donc à la société (exportateur ou RDE - *représentant en douane enregistré* selon le cas) de créer son enveloppe logistique et c'est au chauffeur de procéder à l'appairage.
- Cela nécessite une coordination entre les différents intervenants y compris le transporteur.
- En cas de non-anticipation de la déclaration d'exportation, il est toujours possible de déclarer les marchandises en arrivant aux ports français à destination du Royaume-Uni. Les camions attendront sur les parkings aux frontières que les formalités soient faites, avec le risque de saturation.

Le gouvernement britannique a [publié un guide](#) à destination des chauffeurs / transporteurs britanniques et européens afin de les accompagner dans les futures formalités qui seront appliquées dans le cadre des flux de marchandises entre la Grande-Bretagne et l'Union européenne à compter du 1er janvier 2021.

À noter qu'une section de ce guide est entièrement dédiée aux formalités relatives aux flux de marchandises entre la France et la Grande-Bretagne.



Pour + de détails

- Des informations concernant le passage de la frontière par les conducteurs routiers côté français sont disponibles sur [le site des douanes](#).
- Le ministère de l'action et des comptes publics français a rédigé un [guide douanier](#) de préparation au Brexit disponible sur le portail de la direction générale des douanes et droits indirects.

3.2. Etiquetage

En pratique, le Royaume-Uni a transposé dans son droit national le [règlement communautaire 2019/33](#) et applique jusqu'au 30 septembre 2022 les mêmes règles que l'Union européenne.

Mentions obligatoires en anglais, au plus tard le 1^{er} octobre 2022 :

- La mention des allergènes :

Allergen	Statement (In English)	Declaration threshold	Notes
Sulphur Dioxide	"Contains sulphur dioxide" (or sulphites/sulfites)	Equal to or more than 10 milligrams per litre of SO ₂	Most wines will have in excess of this level.
Egg and milk products	"Contains --" followed by one of the following: 'egg', 'egg protein', 'egg product', 'egg lysozyme' or 'egg albumin' 'milk', 'milk products', 'milk casein' or 'milk protein'	If detectable in the finished wine product by analysis	Use one of each term if both milk and eggs have been used and threshold is exceeded.

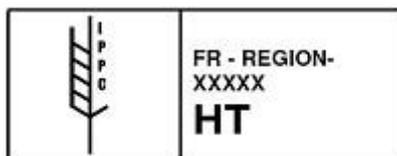
- Pays d'origine : *Product of France* ou *Produce of France*
- Le nom ou la raison sociale de l'importateur qui prend la responsabilité de mettre en circulation un lot de vin spécifique, l'adresse physique complète suivie du pays « UK » (au Royaume-Uni, l'adresse physique peut être remplacée par le code postal. Les codes postaux sont alphanumériques et de longueur variable : de six à huit caractères (espace compris, exemples AA9A 9AA - A9A 9AA - A9 9AA - A99 9AA - AA9 9AA - AA99 9AA).



- Hauteur des caractères : 1,2 mm minimum
- Les étuis sont également concernés par ces dispositions.
- Le secteur Duty Free est également visé par ces dispositions.

3.3. Palettes bois

La sortie du Royaume-Uni rend obligatoire l'application de la norme NIMP-15 pour les exportations vers ce pays.



3.4. Colis postaux

Concernant les commandes privées, les cadeaux et échantillons, le gouvernement du Royaume-Uni a rédigé [un guide](#) pour les utilisateurs internationaux de la poste.

Seuls les cadeaux bénéficieront, **dans la limite d'une bouteille et d'une valeur déclarée inférieure à 39 livres sterling, de la franchise du droit de douane et de la TVA. Cependant le droit d'accise sera dû à destination.** Les envois de cadeaux en quantités supérieures seront soumis au droit de douane, au droit d'accise et à la TVA.

4. VOYAGEURS BRITANNIQUES: BORDEREAUX DE VENTE EN DÉTAXE ET DUTY FREE

En cas de rétablissement des formalités pour les particuliers / voyageurs à l'issue de la période de transition, consultez [cette page](#) du site des douanes pour avoir toutes les réponses sur les questions douanières.

4.1. Bordereaux de vente en détaxe - PABLO

Un [BOD](#) du 25 novembre 2020 met à jour les conditions de la procédure des bordereaux de vente à l'exportation (BVE). Il tient compte des effets du **Brexit** et du nouveau seuil d'achat de **100,01 € TTC** contre 175,00 € précédemment. L'achat doit correspondre à une vente au détail. Ainsi, un achat pour un usage professionnel ne peut pas être exonéré. Par ailleurs, les achats en TTC doivent avoir été effectués le même jour auprès d'un même vendeur.

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pourra être déduite du prix des marchandises que les voyageurs britanniques auront achetées en France. Toutes les marchandises à caractère touristique vendues et **transportées dans les bagages personnels de l'acheteur** sont concernées (Exemple : Parfum, chocolat, **boissons alcoolisées**).

Un produit acheté pour être consommé en France ne peut pas bénéficier de la détaxe.

Quels avantages pour le vendeur à pratiquer la détaxe ?

- Attirer une clientèle internationale, qui peut alors être tentée d'effectuer des achats supplémentaires,
- Se différencier éventuellement des concurrents.

Plus concrètement, la détaxe peut être mise en pratique de deux manières différentes, au choix :

- **Le vendeur accorde la détaxe dès l'achat** : il déduit la TVA et réalise la vente hors taxe (HT). Cette solution présente toutefois un risque, celui de perdre le bénéfice de l'exonération de TVA si le client ne remplit pas ses obligations (visa électronique du bordereau de détaxe auprès des bornes PABLO avant de quitter la France),
- **Le vendeur rembourse la TVA ultérieurement** : il vend le produit au tarif TTC, avant de reverser la taxe au client (par virement bancaire par exemple) uniquement après visa électronique du bordereau de détaxe par le client auprès des bornes PABLO avant de quitter la France.

Dans les deux cas, le vendeur peut décider de rembourser au client l'intégralité de la TVA ou d'appliquer des frais de gestion.



Retrouvez les informations des douanes

- Vos droits et le fonctionnement des ventes en détaxe aux touristes [ici](#)
- Le fonctionnement de la détaxe avec PABLO [ici](#)
- Le service en ligne gratuit, PABLO-Indépendants (PABLO-I) pour la gestion des bordereaux de vente en détaxe [ici](#)
- Les démarches pour adhérer à PABLO-I [ici](#)

4.2. Duty Free

Les voyageurs britanniques, lors de leur départ de France pour le Royaume-Uni, pourront effectuer des achats dans les comptoirs de vente (boutiques hors taxes ou « duty free ») situés à bord des bateaux, avions, ou dans les aéroports et ports sous réserve des franchises suivantes :

- 18 litres de vin tranquille
- 4 litres de spiritueux

OU

- 9 litres de vin mousseux (y compris Champagne), de vin fortifié ou de toute boisson alcoolisée à moins de 22% ABV.



Retrouvez les informations complémentaires

- Les évolutions concernant les achats en duty free des voyageurs britanniques [ici](#)
- La vidéo « Le Brexit pour les voyageurs » des douanes françaises [ici](#)

4.3. Voyageurs français de retour du Royaume-Uni

- Franchises douanières et fiscales disponibles sur [ce lien](#).
- Visualiser la vidéo « Le Brexit pour les voyageurs » [ici](#).

5. POUR EN SAVOIR PLUS

- [Le site du gouvernement « Brexit en pratique »](#)
- [Le site du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance](#)
- [L'autodiagnostic Brexit](#)
- [Le site de la douane française](#)
- [Vidéo des Douanes Françaises « 6 questions pour vous préparer au Brexit »](#)
- [Le site du Gouvernement britannique](#)
- [Le site de la Commission européenne](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse du Comité Champagne, est interdite.